



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 60120

Numéro SIREN : 488 302 464

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS LACOSTE

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2014 sous le numéro de dépôt 13185

ETABLISSEMENTS LACOSTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
10, Avenue des Sports
44360 ST ETIENNE DE MONTLUC
488 302 464 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 02 DEC. 2014
sous le N° 13185
RCS N° 06 660120

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze,

Le 6 octobre,

A 10 heures,

Les associés de la société **ETABLISSEMENTS LACOSTE**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10, Avenue des Sports 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Benoît LACOSTE, propriétaire de 344 parts sociales

Monsieur Philippe LACOSTE, propriétaire de 456 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benoît LACOSTE**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de Monsieur Philippe LACOSTE de ses fonctions de co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BL

PL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Philippe LACOSTE** de ses fonctions de co-gérant à compter du 30 septembre 2014 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

M. Benoît LACOSTE, gérant



M. Philippe LACOSTE, gérant

